

# JE FAIS PASSER DES EXAMENS A DISTANCE

## Informations générales

- Compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes présidentielles, la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) a adopté le 14 avril dernier les modalités d'évaluation pour cette fin d'année universitaire inédite, prévu dans le plan de continuité pédagogique (PCP).
- Il a ainsi été décidé que les examens de fin d'année prévus en présentiel seront remplacés par des évaluations à distance via les plateformes pédagogiques (Moodle et Chamilo), avec des épreuves adaptées à la situation en fonction des filières.
- Afin de garantir au mieux l'équité, l'UGA poursuit l'effort de recenser et soutenir les étudiants en situation de précarité numérique. Si certains de vos étudiants sont dans cette situation et ne peuvent accéder aux plateformes, contactez la personne référente DAPI au sein de votre composante.

Dans le cadre du Plan de continuité pédagogique de l'Université Grenoble Alpes, la Direction d'Appui à la pédagogie et à l'innovation (DAPI) met à disposition des tutoriels pour vous accompagner à la mise en place de votre enseignement à distance. L'ensemble de ces tutoriels est disponible sur [l'intranet des personnels dans le \*Plan de continuité pédagogique : évaluer à distance\*](#)

## Quels avantages à utiliser les plateformes pédagogiques ?

- Authentification des étudiants, en cohérence avec le système d'information de l'UGA
- Communication autour de la planification des examens
- Garantie de l'anonymat des copies (sur Moodle pour les productions écrites type devoir maison)
- Dépôt de devoirs centralisé
- Suivi personnalisé ou globalisé des étudiants afin d'éviter notamment les problèmes techniques
- Possibilité d'interactions avec les étudiants (forum, prise de rendez-vous, classe virtuelle)
- Encadrement de travaux d'étudiants (suivi de mémoire, point d'étape, détection de plagiat...)
- Support de la DAPI

## Quel type d'examen pouvez-vous organiser ?

Vous pouvez proposer :

- une production écrite type devoir maison
- une question de composition
- un questionnaire en ligne type quiz ou QCM
- un oral en direct ou en différé

## Comment organiser l'examen ?

- Pour l'utilisation des plateformes pédagogiques, il est vivement recommandé de mettre à jour votre navigateur et d'utiliser de préférence Firefox, Chrome ou Opéra.
- Informez les étudiants de la tenue d'une épreuve par la fonction Annonce de la plateforme et inscrire l'examen dans l'agenda du cours 15 jours avant la date prévue du rendu. Notifiez automatiquement les étudiants et joindre les tutoriels nécessaires à la prise en main de l'outil ou de l'activité. La liste des tutoriels est disponible sur l'[intranet LEO](#). L'étudiant recevra par ailleurs une convocation officielle des services administratifs de la composante.
- Décrivez la consigne dans cette invitation, le calendrier de rendu, le format attendu (privilégier PDF). Ces consignes seront rappelées dans la description de l'activité ou de l'outil
- Pour une production écrite individuelle type devoir maison : Ouvrez un Devoir (Moodle) ou un Travail (Chamilo) et paramétrez finement l'examen. Rappelez la consigne dans la description de l'activité ou de l'outil avec éventuellement des fichiers complémentaires. Communiquez le sujet dans cette même description ou dans un fichier joint. Rendez ce travail préparatoire invisible aux étudiants.
- Pour un questionnaire d'évaluation type quiz ou QCM : Rédigez des questions avec l'activité Test (Moodle) ou l'outil Exercices (Chamilo). Rendez ce travail préparatoire invisible aux étudiants. Vous trouverez également une fiche pratique sur la rédaction de questions d'évaluation. Afin que les plateformes conservent leur performance optimale, il est conseillé d'organiser des groupes de 150 étudiants maximum par passage de questionnaire.
- Pour une question de compréhension : selon votre préférence, vous pouvez reproduire le process de la production écrite ou celui du Quiz
- Pour une évaluation orale :
  - En direct, ouvrez une classe virtuelle avec Big Blue Button depuis la plateforme pédagogique.
  - En différé, demandez à l'étudiant de s'enregistrer et de déposer la vidéo

## Comment se déroule l'examen ?

- Rendez visible l'activité ou l'outil sur la plateforme pédagogique
- Les étudiants vont se connecter depuis le message que vous aurez envoyé auparavant depuis la plateforme pédagogique. Au préalable, il aura consulté le tutoriel de la plateforme.
- L'étudiant aura lu les consignes. Il trouvera le sujet dans la description de l'activité ou de l'outil
- L'étudiant peut rencontrer des difficultés : il est conseillé de vous rendre disponible par courriel ou depuis un forum modéré sur la plateforme le temps de l'épreuve.
- Dans le cas d'un devoir maison, surveillez régulièrement les rendus des étudiants. Téléchargez les productions individuelles afin de limiter la charge des plateformes. Enregistrez les liens vers les fichiers audio ou vidéo.
- Renvoyez un retour à l'étudiant au fur et à mesure afin qu'il soit informé de la bonne réception de son travail. Vos activités ou outils peuvent être paramétrés afin qu'un message soit envoyé automatiquement par la plateforme.
- Rendez inaccessible l'activité ou l'outil à la fin du temps imparti. Pour rappel, il est préférable de laisser plusieurs jours à l'étudiant pour réaliser une épreuve écrite. Cette action peut également être paramétrée automatiquement dans votre activité ou outil avec une date de début et une date de fin.
- Pour toute difficulté technique avec les plateformes pédagogiques pendant l'examen, vous pouvez solliciter l'assistance téléphonique DAPI au 04 76 01 28 70, de 9h à 16h du lundi au vendredi.

## Comment corriger les examens ?

- Pointez l'ensemble des rendus de vos étudiants afin de vous assurer que vous disposez bien d'une copie par étudiant.
- Conservez les rendus pendant 1 an (obligation légale<sup>1</sup>).
- Si l'étudiant vous a rendu un PDF, utilisez les commentaires pour corriger sa production.
- Si l'étudiant vous a rendu une photo de sa production manuscrite, par ce qu'il n'était pas doté d'un niveau d'équipement suffisant, collez ce travail dans un traitement de texte et utilisez des zones de texte pour afficher les corrections.
- Si l'étudiant vous a rendu un traitement de texte, utilisez le suivi de modifications.
- Si vous avez organisé une évaluation par quiz, la plateforme corrigera automatiquement.
- Si vous organisez une évaluation orale, directe ou différée, le retour pourra être oral, à l'issue du direct par exemple, ou écrit, à posteriori par courriel par exemple. Conservez les liens vers les enregistrements déposés.

## Contact

Pour toute question technique, contactez l'assistance DAPI à l'adresse : [sos-dapi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:sos-dapi@univ-grenoble-alpes.fr)

---

<sup>1</sup> Les règles/obligations d'archivage des copies sont explicitées dans le point 3.4 de l'instruction DAF DPACI/RES/2005/003 du 22 février 2005. Source : site [France Archives](#)